

Amiante détecté : un bâtiment d'un lycée de Caen fermé "jusqu'à nouvel ordre"

3-4 minutes

Le bâtiment C du lycée Jean Rostand, à Caen (Calvados), est fermé "jusqu'à nouvel ordre" depuis mercredi 15 septembre 2021. Explications.



Un des bâtiments du lycée Jean Rostand, à Caen (Calvados), est fermé « jusqu'à nouvel ordre ». (©AC/Liberté Caen).

Par [Agathe Caudron](#) Publié le 16 Sep 21 à 17:41

Les consignes ont été données par la Région Normandie. Le bâtiment C du **lycée Jean Rostand**, à **Caen (Calvados)**, est fermé « jusqu'à nouvel ordre » depuis mercredi 15 septembre 2021, indique le directeur, Sébastien Duval-Rocher. La raison de cette fermeture, c'est la Région qui la précise : « La présence d'amiante dans la peinture de certains murs de certaines salles du bâtiment ».

« Des mesures exceptionnelles »

Ainsi, la Région Normandie et le Rectorat ont pris « des mesures exceptionnelles de précaution ».

Un changement de menuiserie devait être effectué dans le bâtiment C. Un diagnostic amiante avait alors été mené avant d'effectuer les travaux « conformément à la procédure habituelle », détaille la Région.

La peinture de ces salles étant dégradée par endroits, la Région Normandie a tenu sans délai à s'assurer que ces dégradations

n'entraînent pas de risque avéré pour les lycéens et les personnels du lycée.

En effet, respirer de l'amiante peut causer des maladies respiratoires. La Région réalisera alors à la fin de la semaine « un diagnostic plus précis de l'état du bâtiment C » qui sera donc interdit d'accès durant « quelques jours ».

Excepté le rez-de-chaussée, « qui n'a pas été identifié comme une zone exposée à un risque avéré d'amiante par le diagnostiqueur », poursuit la Région.

Des cours en distanciel ou en présentiel ?

L'établissement « est en mesure d'assurer la continuité des enseignements via différentes modalités jusqu'au 24 septembre inclus ».

Réorganisation des cours

La Région indique si les cours se poursuivront en présentiel ou en distanciel :

- Les élèves des séries technologiques seront en présentiel dans d'autres salles du lycée.
- L'enseignement de philosophie sera en présentiel, ainsi que la spécialité LLCE.
- Les enseignements des élèves post bac de première année donneront également cours en présentiel.
- Les enseignements des élèves post bac de seconde année et de DCG (hors BTS ESF et BioAc) seront, quant à eux, en distanciel.
- Les BTS de première et de deuxième année (ESF et BioAc) seront aussi en présentiel.
- L'enseignement des langues sera soit en présentiel soit en distanciel, "en fonction des situations".
- Les autres élèves et enseignements "non cités ci-dessus sont maintenus en présentiel".

La Région prévient que « l'organisation pédagogique du lycée est consultable sur Pronote ». Les emplois du temps des lycéens risquent d'évoluer, « il est nécessaire de consulter régulièrement l'ENT l'Educ de Normandie ».

Cet article vous a été utile ? Sachez que vous pouvez suivre Liberté Caen dans l'espace [Mon Actu](#). En un clic, après inscription, vous y retrouverez toute l'actualité de vos villes et marques favorites.